

**DIRECTION DE SANTÉ
PUBLIQUE DE LA
MONTÉRÉGIE**

**MÉTHODOLOGIE
DE LA CARTOGRAPHIE SUR L'ACCESSIBILITÉ
AUX LIEUX D'APPROVISIONNEMENT
ALIMENTAIRE À
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

Auteur (s) :

Adèle Côté-Marchand Dt.p.

Agente de promotion de la santé publique
RLS Haut-Richelieu-Rouville

Jean-Philippe Desrochers

Agent de promotion de la santé publique
RLS Haut-Richelieu-Rouville

Collaborateurs :

Jean-Philippe Gilbert

Équipe Surveillance
Direction de santé publique de la Montérégie

Isabelle Marcoux

Équipe Municipalités et communautés - Prévention-Promotion
Direction de la santé publique

Ce document est disponible en version électronique sur le portail Internet de la Direction de santé publique :

<https://extranet.santemonteregie.qc.ca/dspu/municipalites-communautes/alimentation/>

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Reproduction ou téléchargement autorisé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales avec mention de la source :

Côté-Marchand, A., Desrochers, J.-P., Marcoux, I. et Gilbert J.-P. (2024). Méthodologie de la cartographie sur l'accessibilité aux lieux d'approvisionnement alimentaire à Saint-Jean-sur-Richelieu. Saint-Jean-sur-Richelieu

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, 18 pages.

© Tous droits réservés

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, 2024

365 rue Normand, bureau 285, Saint-Jean-sur-Richelieu(Québec)

J3A 1T6

Téléphone : 450 358-2578 ▪ Télécopieur : 450 359-6034

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE	5
2. IDENTIFICATION DES ZONES DE DÉSERT ALIMENTAIRE ET DE FAIBLE ACCÈS ALIMENTAIRE	8
2.1. Lieux d’approvisionnement alimentaire inclus dans le calcul de l’indice d’accès	8
2.2. Indicateurs utilisés et méthode de calcul.....	10
2.2.1 Accessibilité géographique	10
2.2.2 Accessibilité économique	11
3 LIEUX D’APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE COMPLÉMENTAIRES.....	12
3.1 Lieux d’approvisionnement alimentaire retenus	12
3.2 Offre alimentaire exclue	14
3.3 Lexique.....	14
4 BIBLIOGRAPHIE.....	17

1. Mise en contexte

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement des communautés nourricières (PDCN) de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, l'équipe de la santé publique de la Montérégie en partenariat avec la ville a développé une cartographie sur l'accessibilité aux aliments sains. L'objectif de cette cartographie est de permettre aux acteurs du territoire d'avoir un état de la situation et de prioriser les actions qui seront déterminées dans le PDCN. Elle offre deux volets d'information qu'il est possible de visualiser de manière séparée ou superposée, à partir de la [cartographie en ligne](#). L'objectif du présent document est d'éclairer le lecteur sur la méthode et les indicateurs utilisés pour réaliser cette cartographie.

Pourquoi réaliser une cartographie de l'accès aux aliments sains ?

Les iniquités d'accès géographique aux aliments sains sont une préoccupation tant de la santé publique que des collectivités locales. Les citoyens et citoyennes vivant dans des communautés éloignées de faible densité de population, ainsi que dans des secteurs où l'on retrouve une forte défavorisation matérielle, sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés à s'approvisionner en aliments sains et sont ainsi plus à risque d'être affectés par l'insécurité alimentaire.

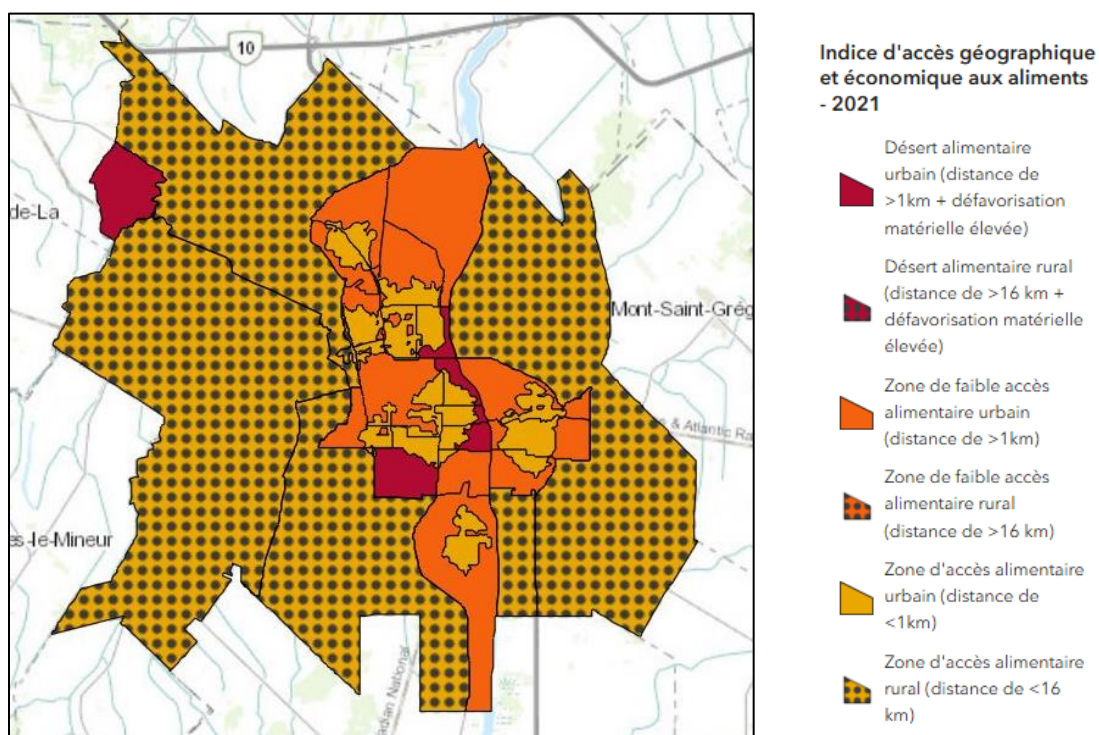
La Direction de santé publique (DSPu) de la Montérégie en collaboration avec les équipes locales des CISSS a développé, depuis 2011, des outils cartographiques visant à soutenir l'analyse de l'accès géographique aux aliments sains. Cependant, plusieurs défis limitent la mise à jour de ces cartographies. Les deux principaux enjeux sont : l'absence d'un outil méthodologique éprouvé scientifiquement pour évaluer la qualité de l'offre alimentaire dans les lieux d'approvisionnement alimentaire complémentaire aux épiceries et supermarchés ET un manque de ressource pour mettre à jour les informations relatives à l'existence et à l'emplacement de ces commerces alimentaires. Ainsi, un des éléments manquant des cartographies réalisées par la DSPu par le passé est les lieux d'approvisionnement complémentaires en aliments sains. Bien qu'il n'ait pas été possible d'en tenir compte dans le calcul de l'indice d'accès présenté dans le volet 1 (Zones de désert alimentaire et de faible accès alimentaire (voir volet 1 ci-dessous)), un effort a été fait afin de les situer sur la cartographie (voir volet 2 ci-dessous).

Une fois les zones de faible accès alimentaire et de désert alimentaire sont identifiées, la cartographie permet aux acteurs de la communauté de prioriser la mise en œuvre de solutions alternatives pour renforcer l'accès géographique et économique des citoyens à des aliments sains et diversifiés. Plusieurs stratégies d'intervention permettraient d'améliorer l'accessibilité aux aliments sains dans les milieux défavorisés ou qualifiés de déserts alimentaires telles que : l'implantation de nouveaux commerces, lieux de production ou lieux de distribution alimentaire (marchés ambulants, kiosques à la ferme, jardins communautaires et collectifs, aménagements comestibles, etc.) ou encore les solutions facilitant le transport vers les lieux d'approvisionnement existants (comme les systèmes de livraison ou de transport en commun adapté aux horaires de ces commerces).

Volet 1 : Zones de désert alimentaire et de faible accès alimentaire

Ce volet de la cartographie illustre les différentes zones d'accès alimentaire sur le territoire de la ville. Ces zones sont définies selon un indice d'accès calculé à partir de l'accès géographique (i.e. distance entre les épiceries et supermarchés et les lieux de résidence) et de l'accès économique (i.e. défavorisation matérielle de la population). Les indicateurs utilisés pour calculer cet indice et la méthode utilisée sont détaillés dans la section 2 du présent document.

Voici un aperçu de la cartographie en ligne pour le volet 1 et la légende des zones d'accès basées sur l'indice d'accès géographique et économique aux aliments sains :

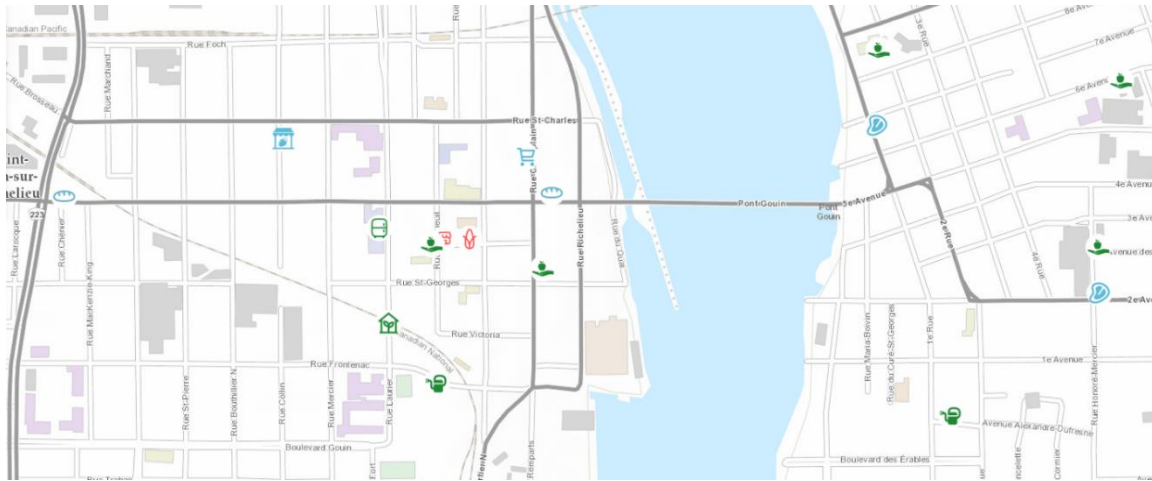


Volet 2 : Lieux d'approvisionnement alimentaire complémentaires

Ce volet permet de visualiser d'autres lieux d'approvisionnements alimentaires présents sur le territoire qui permettent de compléter l'offre des épiceries et supermarchés c'est-à-dire les commerces d'alimentation spécialisés, les circuits courts et l'offre communautaire. Les différents lieux répertoriés pour chacune de ces catégories sont décrits dans la section 3.

À noter que ces lieux d'approvisionnement complémentaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indice d'accès géographique et économique aux aliments du volet 1.

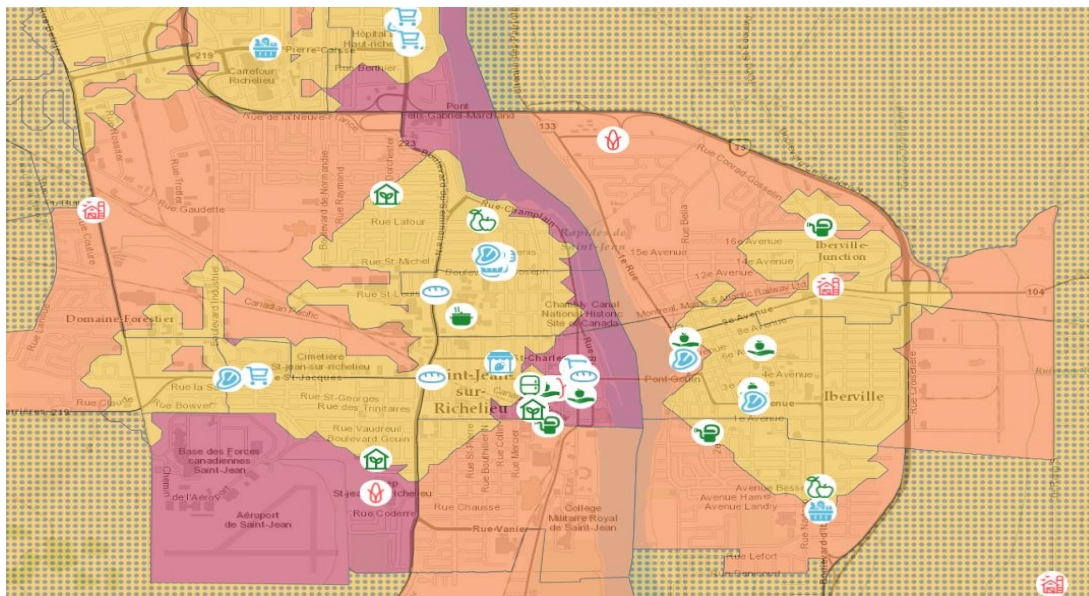
Voici un aperçu de la cartographie en ligne indiquant les lieux d'approvisionnement alimentaire complémentaires :



Visualisation combinée des zones d'accès alimentaire et des lieux d'approvisionnement complémentaires :

Il est possible, grâce à cette carte, de superposer les deux volets en augmentant la transparence¹ des zones d'accès.

Voici un aperçu du même secteur présenté à l'image précédente superposant l'indice d'accès géographique et économique aux aliments et les lieux d'approvisionnement alimentaire complémentaires :



¹ Cette option est possible via la boîte « Couches cartographiques » en cliquant sur les Options proposées à côté de chaque catégorie.

2. Identification des zones de désert alimentaire et de faible accès alimentaire

Pour la réalisation du volet 1 de la cartographie (zones de désert alimentaire et de faible accès alimentaire), la méthodologie utilisée a été grandement inspirée de celle développée par l'équipe de l'Institut National de Santé publique du Québec (INSPQ) en 2013 par Robitaille et Bergeron. L'analyse de l'accessibilité géographique aux commerces d'alimentation (supermarchés, épiceries, marchés publics, marchés de fruits et de légumes) avait démontré que 45,5 % de la population du Québec habitait des secteurs offrant un faible accès aux commerces d'alimentation et que 5,7 % habitaient des secteurs pouvant être qualifiés de déserts alimentaires. Une analyse similaire a été réalisée par la même équipe en 2018 et est disponible en ligne via ce lien : [Désert et faible accès alimentaire - INSPQ 2018](#).

Ainsi, basées sur les travaux de l'équipe de l'INSPQ de 2013 et 2018, les définitions suivantes ont été retenues pour les différents secteurs :

- « **Zone de faible accès alimentaire** » : Secteur où la distance moyenne séparant les lieux de résidence et le plus proche commerce offrant des aliments sains et variés est de 1 kilomètre ou plus en milieu *urbain* et de 16 kilomètres ou plus en milieu *rural*.
- « **Zone de désert alimentaire** » : Secteur défini comme ayant un faible accès aux aliments sains (voir définition de Zone de faible accès précédente) et où la population est défavorisée sur le plan socio-économique.
- « **Zone d'accès alimentaire** » : Secteur qui ne présente pas de problématique d'accès géographique et économique aux aliments.

Pour s'assurer que la présente cartographie reflète les spécificités locales du territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, certaines variations ont été apportées à notre méthodologie, comparativement à celle utilisée par l'INSPQ, et seront expliquées dans les sections concernées.

2.1. Lieux d'approvisionnement alimentaire inclus dans le calcul de l'indice d'accès

Comme il a été mentionné précédemment, les zones de désert alimentaire et de faible accès alimentaire sont des zones qui procurent un faible accès à des commerces pouvant favoriser la saine alimentation. Les lieux d'approvisionnement alimentaire qui ont donc été pris en compte sont les **épiceries** et les **supermarchés** puisque ces commerces offrent généralement une grande diversité d'aliments sains, c'est-à-dire des aliments non transformés, comprenant une offre de fruits et légumes frais ou surgelés ainsi que des protéines périssables (lait, tofu frais, œufs, viande, poisson, etc.).

Un processus de recension de ces types de commerces a été réalisé à partir des données issues d'une recherche *Google Maps* et d'un répertoire des entreprises produit par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ensuite, un processus de géolocalisation a été réalisé.

Cet aspect de la présente méthodologie varie de celle de l'INSPQ qui a utilisé les données issues de la liste des établissements sous permis de ventes au détail du MAPAQ. Dans le cas présent, il n'était

pas approprié d'utiliser ces données, car il était complexe de filtrer les informations provenant du MAPAQ pour ne sélectionner que les types spécifiques de commerces souhaités.

Limitation : La diversité et la quantité de fruits et légumes dans les commerces n'ont pas été évaluées.

Lieux d'approvisionnement inclus	Exclusion
<ul style="list-style-type: none"> • SUPERMARCHÉ : grand établissement (> 400 m² ou 4 305 pi²) où l'on retrouve plusieurs activités d'importance majeure telle que comptoirs de coupe et préparation des viandes, coupes de viandes froides, préparation de produits de la mer, préparation et cuisson des produits de boulangerie, etc. (ex.: IGA, Métro, Maxi, Super C, Pasquier, etc.) • ÉPICERIE : établissement plus petit (< 400 m² ou 4 305 pi²) où on retrouve les denrées alimentaires de toutes sortes • ÉPICERIES ETHNIQUES (ex. : Marché Roshan) et indépendantes (ex. alimentation naturelle et/ou biologique) • MAGASINS DE GRANDE SURFACE proposant une offre alimentaire diversifiée périssable, incluant obligatoirement une offre de fruits et légumes frais ou surgelés et des protéines périssables (lait, tofu frais, œufs, viande, poisson, etc.) et pour lesquels une part importante de la superficie est consacrée à la vente d'aliments. (ex. : Wal-Mart Supercentre, Costco, etc.). 	<p>Les magasins à rayons ou de grandes surfaces n'offrant pas de produits périssables incluant les fruits et légumes frais sont exclus de la cartographie (ex. : Dollorama, pharmacie, dépanneur, etc.).</p>

2.2. Indicateurs utilisés et méthode de calcul

2.2.1 Accessibilité géographique

Étape 1 : Distance entre chaque communauté locale et l'épicerie (ou le supermarché) le plus proche

La distance de 1 km de marche entre un centroïde² et le commerce alimentaire le plus proche en zone urbaine a été utilisée pour déterminer le seuil d'accès vs celui de faible accès. Il est généralement convenu que cette distance peut se parcourir à pied, en moins de 15 minutes. Un commerce alimentaire situé à cette distance est donc accessible à ceux n'ayant pas accès à un véhicule motorisé ou à un réseau de transport en commun bien développé.

En zone rurale, la distance utilisée est de 16 km, car il est convenu que la population de ce type de milieu a davantage accès à un véhicule motorisé.

(Robitaille et Bergeron, 2013)

Pour distinguer les zones urbaines des zones rurales, l'expertise de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a été mise à contribution.

Limitation : Il est à noter que ces seuils ne sont peut-être pas optimaux pour certains groupes de la population (ex. : personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou familles avec enfants).

Dans le cas présent, le centroïde utilisé comme point de référence pour chaque communauté locale³ a été calculé à l'aide des données d'Adresses Québec. Cette base de données regroupe l'ensemble des bâtiments d'habitation pour la province. Cette base de données a été découpée à l'aide des communautés locales, puis le centroïde a été calculé. Ensuite, la distance avec le commerce d'alimentation le plus proche et chaque centroïde a été calculée en utilisant le réseau routier.

Cet aspect de la présente méthodologie varie de celle de l'INSPQ qui a utilisé la distance réticulaire entre l'origine représentée par un point représentatif de l'aire de diffusion et le commerce alimentaire le plus proche. L'équipe de planification, évaluation et surveillance de la Direction de la santé publique de la Montérégie utilise plutôt les communautés locales, car il est possible d'y incorporer des données sur la santé et par souci d'uniformité de leurs pratiques.

Étape 2 : Identification des zones de dessertes des épiceries et supermarchés

À la suite de l'étape 1, des incohérences ont été identifiées lors de la comparaison entre la cartographie et la réalité sur le terrain. Pour obtenir des données plus précises, une analyse de la zone de desserte a été effectuée. Cette analyse a défini une zone autour de chaque supermarché et épicerie d'une distance de 1 km en milieu urbain et de 16 km en milieu rural, en tenant compte du réseau routier, des voies piétonnes disponibles et des obstacles physiques tels que les cours d'eau et les zones de boisés urbains.

² Un centroïde se trouve à être le point d'équilibre central d'un ou de plusieurs entités géographiques.

³ Les communautés locales correspondent à des entités relativement homogènes sur le plan humain et à l'échelle géographique. Une communauté d'appartenance équivaut approximativement à un quartier ou à un voisinage. Elles représentent un regroupement d'aires de diffusion. (Boisvert, 2007)

Pour la zone de desserte urbaine, certains ajustements manuels ont été faits avec l'aide de l'équipe locale de santé publique ce qui a permis de prendre en compte des passages piétonniers augmentant ainsi les zones de desserte tant estivale qu'hivernale.

En zone de desserte rurale, tout le réseau routier pouvant être utilisé par une voiture a été considéré dans le calcul de sorte qu'aucun ajustement manuel n'a dû être appliqué.

2.2.2 Accessibilité économique

La défavorisation matérielle (au 5^e quintile) a été utilisée comme indicateur pour détecter les secteurs désavantagés sur le plan économique. Cet indicateur a permis de définir les zones de **déserts alimentaires urbains et ruraux**.

La dimension matérielle de l'indice de défavorisation reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante des personnes d'un territoire déterminé qui a comme conséquence un manque de ressource matérielle (évaluée par l'éducation, l'emploi et le revenu). La défavorisation matérielle a été divisée en cinq (5) quintiles : le quintile 1 est le plus favorisé et, inversement, le quintile 5 est le moins favorisé. (Gamache et coll. 2019)

La défavorisation matérielle repose sur des données issues du recensement canadien réalisé tous les cinq ans. Dans le cas de la présente cartographie, il est possible de visualiser les déserts alimentaires basés sur les données de 2021 et de 2016.

3 Lieux d'approvisionnement alimentaire complémentaires

Les lieux d'approvisionnement alimentaire complémentaires recensés et illustrés dans la cartographie (commerces alimentaires spécialisés, points de distribution issue de circuits courts et de l'offre communautaire) sont inspirés d'un travail de réflexion amorcé en 2020 par Geneviève Chénier, APPR au sein de l'équipe Municipalités et communautés en santé, de la Direction de santé publique de la Montérégie.

Compte tenu de la diversité des lieux d'approvisionnement alimentaire communautaire sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et les environs, l'identification des sous-catégories incluses dans la catégorie « Communautaire » a été réalisée en concertation avec Josée Gauthier, une organisatrice communautaire du territoire qui possède une fine connaissance de ce milieu.

3.1 Lieux d'approvisionnement alimentaire retenus

Un processus de recension de ces types de commerces a été réalisé à partir des données issues de recherches web, d'un répertoire des entreprises produit par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'un bottin agroalimentaire produit par Tourisme Haut-Richelieu. Ensuite, un processus de géolocalisation a été réalisé.

Limitation : La diversité et la quantité de fruits et légumes dans les commerces n'ont pas été évaluées.

Plus spécifiquement dans la catégorie communautaire, la présence de fruits et légumes dans certaines sous-catégories n'est pas assurée (aide alimentaire, frigo communautaire, épicerie sociale, ventes de repas cuisinés et popote roulante ainsi que restaurant communautaire). Avec la collaboration de ces milieux, une évaluation future pourrait être réalisée afin d'analyser la qualité nutritionnelle des aliments offerts dans ces lieux d'approvisionnement.

Résumé des catégories et sous-catégories répertoriées:

- **Commerces alimentaires spécialisés** : Inclut les commerces alimentaires spécialisés offrant des aliments périssables, et peu ou pas transformés (ex. : boucherie, poissonnerie, boulangerie, commerces d'aliments en vrac).
- **Circuits courts** : Inclus les points de vente à la ferme, autocueillette, kiosque, marchés publics et les points de chute des initiatives mobiles (ex.: point de chute d'agriculture soutenue par la communauté ou de marchés ambulants).
- **Communautaire** : Inclut des lieux et initiatives où des citoyens peuvent s'approvisionner en aliments périssables, peu ou pas transformés, ainsi qu'en repas préparés soit gratuitement ou à un prix accessible économiquement pour la population vulnérable (ex. : aide alimentaire, aliments en libre-service, dont les aménagements comestibles et frigos communautaires).

Catégories	Sous-catégories
<p>COMMERCE ALIMENTAIRES SPÉCIALISÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fruiterie • Boucherie • Poissonnerie • Fromagerie • Boulangerie • Aliments en vrac
<p>CIRCUITS COURTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture soutenue par la communauté : <ul style="list-style-type: none"> ○ Paniers biologiques • Approvisionnement à la ferme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Autocueillette et kiosque à la ferme ○ Inclus les fermes au pourtour de la ville • Marché public : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lieu où sont vendus des produits alimentaires frais et locaux directement par les producteurs ou des commerçants autorisés.
<p>COMMUNAUTAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide alimentaire • Jardin communautaire • Jardin collectif • Aménagement comestible : Bac en libre-service • Frigo communautaire • Cuisine collective • Épicerie sociale • Activité de glanage • Vente de fruits et légumes conditionnés • Vente de plats cuisinés et popote roulante • Restaurant communautaire

3.2 Offre alimentaire exclue

La cartographie souhaite recenser les lieux d'accès en aliments sains. Ainsi, sont exclus de la cartographie les :

- Dépanneurs;
- Restaurants;
- Traiteurs ou autres lieux proposant une offre exclusive de prêt-à-manger;
- Transformateurs ou grossistes alimentaires n'offrant pas l'opportunité aux citoyens d'effectuer des achats directs d'aliments sains au lieu physique désigné ;
- Producteurs agroalimentaires n'offrant pas l'opportunité aux citoyens d'effectuer des achats directs d'aliments sains au lieu physique désigné ;
- Machines distributrices;
- Activités de développement des connaissances et habiletés culinaires (offert par la ville ou d'autres organismes).

3.3 Lexique

Circuits courts : Dans un circuit court, au maximum un intermédiaire intervient entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. Ainsi, les circuits courts regroupent deux grands types de commercialisation : la vente directe et la vente indirecte. La commercialisation en circuit court va bien au-delà d'une simple transaction commerciale. Elle se caractérise d'abord par la relation entre le producteur et la population : perception des attentes des consommateurs et de leurs besoins, amélioration continue des produits, etc. De plus, elle se démarque par le dynamisme que ces échanges commerciaux génèrent sur le territoire. (MAPAQ, 2023)

Agriculture soutenue par la communauté : Type d'agriculture (souvent appelée « paniers biologiques ») où le client établit un partenariat avec un agriculteur de sa communauté en s'engageant à acheter d'avance sa part des récoltes pour une période déterminée. Celui-ci offre aux agriculteurs la garantie d'un revenu tôt en saison et la possibilité de planifier d'avance la production et les récoltes, tout en assurant aux citoyens le privilège d'un lien direct avec le producteur. (Équiterre, 2022; Le réseau des fermiers.ères de famille, 2023)

Marché public : Extension des activités de production et de transformation à la ferme reconnue comme un service à la communauté, le marché public favorise les échanges directs entre les citoyens et un regroupement significatif de producteurs agricoles et de transformateurs artisans de l'agroalimentaire. Ceux-ci en occupent une place prépondérante. L'organisation maintient des liens officiels avec la municipalité. Le marché est en opération sur une période déterminante pour ses membres qui en assurent la pérennité. (Association des marchés publics du Québec, 2016)

Aide alimentaire (dépannage alimentaire) : Les services d'aides alimentaires se caractérisent généralement par le don ou la vente à prix modiques d'aliments transformés ou non. Les dons peuvent être sous forme d'aliments ou de bons d'achat destinés à l'achat d'aliments. Ce service s'adresse aux personnes à faible revenu et peut être ponctuel pour du dépannage d'urgence ou régulier à une fréquence déterminée par l'organisme. Dans la plupart des cas, les bénéficiaires doivent s'inscrire auprès de l'organisme pour avoir accès au service de distribution régulière. (CIUSSS de la Capital-Nationale, 2023)

Vente de plats cuisinés : Les personnes peuvent acheter ces repas réfrigérés ou congelés, à prix modique, par l'intermédiaire d'un organisme communautaire qui produit ce type de repas ou par l'entremise d'un organisme agissant à titre de point de vente. Dans certains cas, ces repas sont aussi livrés sur le même modèle que les repas chauds livrés par les popotes roulantes. (CIUSSS de la Capital-Nationale, 2023)

Popote roulante : Service de repas chauds livrés à domicile par des bénévoles aux aînés, aux personnes en perte d'autonomie, temporaire ou permanente et aux personnes à mobilité réduite. (CIUSSS de la Capital-Nationale, 2023)

Restaurant communautaire (ou soupe populaire) : Repas offert à très bas prix ou gratuitement. (CIUSSS de la Capital-Nationale, 2023)

Jardin communautaire : Parcelles de terrain (aussi appelé jardinets) mises à la disposition de citoyens(es) pouvant les cultiver individuellement, en famille ou avec un ami. Des points d'eau, des outils ou encore des espaces de détente y sont généralement proposés. Ceux-ci sont généralement encadrés par des programmes municipaux et gérés conjointement par des représentants locaux de la ville, des organismes communautaires ou un comité de citoyens. (MAPAQ, 2021)

Jardin collectif : Issu de mouvements associatifs, le jardin collectif est composé d'une parcelle unique, cultivée conjointement par un groupe. Ces personnes choisissent ensemble les espèces à cultiver et elles se partagent le travail horticole de même que les récoltes. Le plus souvent, un animateur assure la formation et le soutien liés au travail horticole et à la prise de décision collective. Certains jardins collectifs distribuent une partie de leurs récoltes à des organismes d'aide alimentaire, contribuant ainsi à la vitalité de leur communauté. (MAPAQ, 2021)

Aménagements comestibles ; Bacs en libre-service : Type d'aménagement paysager qui, étant constitué en tout ou en partie de plantes alimentaires ou d'arbres fruitiers, fournit divers aliments. Cet aménagement peut prendre diverses formes : bac, plate-bande, pot, etc. Ces aménagements sont accessibles librement à la population qui peut les entretenir et les récolter. Ce genre d'initiative est généralement chapeauté et entretenue par un organisme ou la municipalité. (Office québécois de la langue française, 2017)

Frigo communautaire : Les frigos communautaires sont des installations en libre-service, conçues pour recevoir des surplus ou des invendus de nourriture, mis à la disposition de toutes personnes désirant en profiter gratuitement. Ces installations peuvent porter plusieurs noms comme : frigo partage, frigo solidaire ou frigo collectif. (Office québécois de la langue française, 2022)

Cuisine collective : La cuisine collective est un petit groupe de personnes qui met en commun temps, argent et compétences pour confectionner, en quatre étapes (planification, achats, cuisson, évaluation), des plats économiques, sains et appétissants qu'elles rapportent chez elles. (Le regroupement des cuisines collectives du Québec, 2023)

L'épicerie sociale (aussi appelée épicerie solidaire ou communautaire) : Lieux, qui offrent des denrées à un coût moindre que les épiceries traditionnelles sans pour autant, être gratuites. On y offre généralement un minimum de denrées alimentaires et de produits hygiéniques. Les épiceries sociales fonctionnent souvent avec l'aide de bénévoles. (TIESS, 2022)

Activités de glanage : Ces activités sont organisées par un organisme et consistent à aller récupérer, à la suite des récoltes, les fruits et légumes ayant été laissés au champ parce qu'ils sont en surplus ou déclassés. Ces récoltes seront divisées également, entre la ferme hôte, les bénévoles-cueilleurs.euses (ouvert à la population générale) et l'organisme porteur de l'initiative ou d'autres de la collectivité. (Alternative Aliment-Terre, 2023)

Aliments conditionnés : Le conditionnement consiste à trier, laver ou emballer les aliments bruts. Nous avons aussi inclus les opérations associées à la conservation des aliments, soit différents procédés pour augmenter leur durée de vie (ex. : congélation, mise en conserve et séchage). Ce sont des étapes qu'on nomme de 1^{re} et 2^e transformations puisque les caractéristiques physiques des aliments ne sont pas modifiées en comparaison avec la 3^e transformation qui fait référence aux aliments fabriqués (ex. : fromages, charcuteries et aliments prêts-à-servir). (Université Laval, 2017)

Tarifification sociale: La tarification sociale a pour but d'offrir un prix réduit aux personnes qui ne peuvent pas (ou qui peuvent difficilement) s'offrir certains biens ou services lorsque ceux-ci sont facturés aux tarifs pratiqués sur le marché. Elle vise donc à mettre en place un système de prix conforme aux principes d'équité sociale et économique pour réduire la charge financière qui pèse sur certaines catégories de personnes. (TIESS, 2021)

4 Bibliographie

1. Alternative Aliment-Terre. (2023). *Glanage*. <https://www.aliment-terre.org/glanage/>
2. Association des Marchés publics du Québec. (2016). *Définition d'un Marché public*. https://ampq.ca/wp-content/uploads/2016/04/ampq_definition_et_exigences_dun_marche_public.pdf
3. Boisvert, R. (2007). *Les indicateurs de développement des communautés : Vers le déploiement d'un dispositif national de surveillance*. Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
4. CISSS de la Montérégie-Centre et Direction de la santé publique de la Montérégie. (2023). *Accessibilité aux lieux d'approvisionnement alimentaire à Saint-Jean-sur-Richelieu*. <https://experience.arcgis.com/experience/401bb72325834c9bbd67886a2ea13b0b>
5. CIUSSS de la Capitale-Nationale. (2023). *Les formes d'aide alimentaire dans la Capitale-Nationale*. <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/inegalites-sociales-sante/vivre-sans-faim/batir-solutions/formes>
6. Équiterre. (2022). *Définition Agriculture soutenue par la communauté (ASC)*. <https://www.equiterre.org/fr/glossaire/agriculture-soutenue-par-la-communaute-asc>
7. Gamache P., Hamel, D. et Blaser, C. (2019). *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2639>
8. Institut national de santé publique du Québec. (2023). *Indice de défavorisation matérielle et sociale compilé par le Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) à partir des données des recensements canadiens de 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016*. <https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale>
9. Le réseau des fermiers.ères de famille. (2023). *Le panier Bio*. <https://www.fermierdefamille.org/>
10. Le regroupement des cuisines collectives du Québec. (2023). *À propos : Qu'est-ce qu'une cuisine collective ?* <https://www.rccq.org/fr/a-propos/>
11. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020). *L'agriculture urbaine : Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/documentation/GUI_agriculture_urbaine.pdf
12. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). (2023). *Commercialisation en circuit court*. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/commercialisation/Pages/Commercialisationencircuitcourt.aspx>
13. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). (2021). *Guide de l'agriculture urbaine : Pour une agriculture proche des citoyens*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/agriculture-urbaine/GM_agriculture_urbaine_MAPAQ.pdf

14. Office québécoise de la langue française. (2017). *Aménagement nourricier*.
<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26511707/amenagement-nourricier>
15. Office québécoise de la langue française. (2022). *Frigo-partage*.
<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26560860/frigo-partage>
16. Robitaille, É. et Bergeron, P. (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.
https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf
17. Table de concertation en sécurité alimentaire du Haut-Richelieu. (2022). *Guide d'urgence en Aide alimentaire*. <http://assisto.ca/wp-content/uploads/Guide-urgence-aide-alimentaire-2022.pdf>
18. TIESS. (2021). *La tarification sociale : Une introduction*. <https://tiess.ca/wp-content/uploads/2021/06/TIESS-Guide-Tarification.Sociale.pdf>
19. TIESS (2022). *Les épiceries solidaires à Montréal ; Enjeux, viabilité et pérennité*.
https://tiess.ca/download/documents/TIESS_TERR-N-rapport-epiceries-solidaires.pdf
20. Tourisme Haut-Richelieu. (2024). *Bottin agroalimentaire*.
<https://tourismehautrichelieu.com/bottin-agroalimentaire/>
21. Université Laval. (2017). *Transformation alimentaire*.
<https://www.systemealimentairequebec.info/axes-de-recherche/transformation-alimentaire#:~:text=Le%20conditionnement%20consiste%20%C3%A0%20trier,maintenir%20la%20comestibilit%C3%A9%20des%20aliments>
22. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. (2023). *Jardins communautaires et collectifs*.
<https://sjsr.ca/environnement/plantes-insectes-pelouses-sols/jardins-communautaires-collectifs/>
23. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (2023). *Répertoire des commerces*.
<https://sjsr.ca/developpement-economique/repertoire-des-commerces/>

*Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre*

Québec 